



Section académique de Lille



Déclaration du SE-Unsa Conseil Départemental de l'UNSS Pas de Calais Vendredi 29 janvier 2016

Au nom du SE-Unsa, nous souhaitons une très bonne année 2016 à tous les membres de ce conseil départemental. Attaché fortement au sport scolaire, le SE-Unsa est heureux de participer à l'année du sport à l'école présentée en fin d'année dernière par la Ministre de l'Education Nationale.

Le SE-Unsa, syndicat de la maternelle au lycée a toujours porté dans son ADN le sport scolaire, élément indissociable de notre métier. Nous prêtons attention à tous les acteurs du sport scolaire en premier lieu les élèves, mais aussi les parents ainsi que tous les autres acteurs. C'est pourquoi nous nous réjouissons que notre syndicat prenne place dans cette instance de l'UNSS, via notre siège de droit. Grâce aux bons résultats des élections professionnelles, le SE-Unsa peut siéger dans bon nombre de départements, de régions et au niveau national. Sur les élections des représentants des AS, le SE-Unsa a souhaité s'engager pleinement en associant tous les acteurs du sport scolaire. Les résultats dans le département sont la preuve que le message de rassemblement que nous portons, fédère un bon nombre de membres des AS. Ce sont bien l'ensemble de ces voix que les élus des AS soutenus par le SE-Unsa porteront au sein de cette instance.

Néanmoins.

Nous dénonçons ce jour, une nouvelle fois, l'aspect anti-démocratique de l'élection régionale des représentants des AS. Le scrutin régional étant à la majorité et non à la proportionnelle, il oblige des listes de 4 candidats à minima. Cet obstacle démocratique laisse la voix libre à l'organisation arrivée en tête dans les élections départementales sans laisser la possibilité à une autre organisation de se présenter et n'offre ainsi aucun choix aux membres de ce conseil départemental pour le vote. Nous rappelons que le Ministère au dernier CA national s'est engagé à revoir complètement l'organisation de ces élections parfait camouflé de la démocratie dans une fédération UNSS qui prône des valeurs démocratiques. Nous appelons ce conseil départemental à voter à minima en abstention la liste présentée, au nom de la démocratie électorale.

Cela ne remet pas en question notre engagement pour le sport scolaire ; c'est ainsi que le SE-Unsa il y a 3 ans maintenant a proposé à la direction nationale la mise en place du fonds de solidarité aux associations sportives en difficulté financière. Nous demandons ainsi maintenant que ce fond augmente régulièrement tous les ans afin de compenser les pertes financières, entre autres, des fonds des collectivités locales.

S'agissant de la santé financière des AS et de l'UNSS, le SE UNSA a lancé une pétition il y a quelques temps. Nous y revendiquons la gratuité des installations sportives qui seraient mises à disposition des rassemblements UNSS dans les académies. Nous appelons l'administration à se saisir de cette question pour accompagner au mieux le développement du sport scolaire.

Nous avons également interpellé le Ministère s'agissant de la mise en place de la réforme du collège. Nous ne pouvons que déplorer la monopolisation de mercredis après midi pour la formation. Cela perturbe voire empêche les diverses rencontres des associations sportives. Aussi nous demandons à ce que les collègues d'EPS puissent poursuivre leur engagement auprès de ces élèves.

Cette rentrée scolaire a été marquée par la mise en place des nouveaux statuts des professeurs d'EPS. Le SE-Unsa regrette que les discussions autour du statut n'aient pu aboutir à un service de 18h pour tous les enseignants d'EPS. Avec un statut de 16+2 pour les PEPS et 13+2 pour les agrégés, cela aurait permis d'aligner le taux des heures supplémentaires sur les certifiés et surtout de supprimer les 3000h supplémentaires effectuées par un enseignant d'EPS dans une carrière par rapport à ces collègues certifiés ou PLP.

Les IMP entrent également en action. Le SE-Unsa a obtenu un cadrage national pour la coordination EPS et le maintien des moyens pour les coordinateurs de district, non sans mal dans notre académie. De manière exceptionnelle et sous validation du recteur, ces collègues ont la possibilité d'obtenir ces coordinations en décharge. Nous souhaitons que chaque demande soit entendue et approuvée.

Le SE-Unsa restera également à l'écoute des collègues si ici ou là des difficultés apparaissaient pour l'obtention du forfait 3h. Le SE-Unsa rappelle qu'il a obtenu que ce forfait soit ouvert à tous les collègues dont les TZR et contractuels EPS.

Enfin, le SE-Unsa souhaite à tous les collègues de belles rencontres, de beaux championnats, de beaux spectacles dans l'intérêt et l'épanouissement de nos élèves.

Pour le SE-Unsa